

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: SchwabEX-Guard

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: EU-0025436-0000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: EU-0025436-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

SchwabEX-Guard

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Sumitomo Chemical Agro Europe SAS
	Adresse	Parc d' Affaires de Crécy 10A, rue de la Voie Lactée 69370 Saint Didier au Mont d'Or France
Numéro de l'autorisation	EU-0025436-0000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	EU-0025436-0000	
Date de l'autorisation	17/02/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	30/06/2026	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	McLaughlin Gormley King Company (MGK)
Adresse du fabricant	8810 Tenth Avenue North MN 55427 Minneapolis États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	McLaughlin Gormley King Company, 4001 Peavey Road MN 55318 Chaska États-Unis

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	15 - (E)-1-(2-chloro-1,3-thiazole-5-ylméthyl)-3-méthyl-2-nitroguanidine (chlothianidine)
Nom du fabricant	Sumitomo Chemical Co. Ltd.
Adresse du fabricant	27-1, Shinkawa 2-chome, Chuo-ku 104-8260 Tokyo Japon
Emplacement des sites de fabrication	Sumitomo Chemical Company LTD, Oita Works, 2200, Tsurusaki, Oita City, 870-0106 Oita Japon
Substance active	61 - Pyriproxifène
Nom du fabricant	Sumitomo Chemical Co. Ltd.
Adresse du fabricant	27-1, Shinkawa 2-chome, Chuo-ku 104-8260 Tokyo Japon
Emplacement des sites de fabrication	Sumitomo Chemical Company LTD, Misawa Works, Aza-Sabishirotaira, Oaza-Misawa, Misawa, 033-0022 Aomori Japon

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(E)-1-(2-chloro-1,3-thiazole-5-ylméthyl)-3-méthyl-2-nitroguanidine (chlothianidine)		Substance active	210880-92-5	433-460-1	0,526
Pyriproxifène	4-phenoxyphenyl (RS)-2-(2-pyridyloxy)propyl ether	Substance active	95737-68-1	429-800-1	0,515
Acide acétique	Acide éthanique	Substance non active	64-19-7	200-580-7	0,3
Sorbate de potassium	(E, E)-hexa-2,4-diénoate de potassium	Substance non active	24634-61-5	246-376-1	0,5

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut provoquer une allergie cutanée.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.

Porter des gants de protection.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations locales

Recueillir le produit répandu.

4. Utilisation(s) autorisée(s)**4.1 Description de l'utilisation****Utilisation 1 - Professional Use - RTU Bait****Type de produit**

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Insecticide

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Blattella germanica
Nom commun: German cockroach
Stade de développement: Nymphes

Nom scientifique: Blattella germanica
Nom commun: German cockroach
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Supella longipalpa
Nom commun: Brown-banded cockroach
Stade de développement: Nymphes

Nom scientifique: Supella longipalpa
Nom commun: Brown-banded cockroach
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Blatta orientalis
Nom commun: Oriental Cockroach
Stade de développement: Nymphes

Nom scientifique: Blatta orientalis
Nom commun: Oriental Cockroach
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Periplaneta americana
Nom commun: American Cockroach
Stade de développement: Nymphes

Nom scientifique: Periplaneta americana
Nom commun: American Cockroach
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation	Intérieur Dans les fissures et les crevasses, ou dans des endroits cachés inaccessibles aux humains ou aux animaux domestiques : derrière les armoires et étagères des réfrigérateurs, sous les appareils de cuisine, dans les boîtiers de commande électriques, les vides et les conduits et sous les accessoires de salle de bain etc.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Un appât en gel insecticide prêt à l'emploi pour le contrôle des blattes en hygiène publique
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: SchwabEX-Guard doit être appliqué en plusieurs points d'environ 4 mm de diamètre (chaque spot comprenant environ 0,032 g d'appât). Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: En cas d'infestation grave, où des espèces de blattes plus grandes sont présentes (B. orientalis ou P. americana), dans les zones particulièrement sales ou encombrées ou lorsque d'autres sources de nourriture ne peuvent pas être entièrement éliminées, le taux d'application plus élevé (par ex. 2 au lieu de 1 spot par m2 en cas d'infestation légère) doit être utilisé. · Infestation légère 1 - 2 (0,032 - 0,064 g) spots par m2 · Infestation moyenne 3 - 6 (0,096 - 0,192 g) spots par m2 · Infestation sévère 6 - 10 (0,192 - 0,320 g) spots par m2 Le nombre maximum d'applications : 11 par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Seringue en PP 30 g Bouchon à vis (HDPE)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Lisez toujours l'étiquette ou le dépliant et respectez toutes les instructions fournies.

N'exposez pas les gouttes d'appât à la lumière du soleil ou à la chaleur (c.-à-d. un radiateur).

Le réservoir en plastique prérempli contenant SchwabEX-Guard est destiné à être utilisé avec le piston fourni ou un dispositif d'application d'appât spécifique commun à l'industrie de la lutte antiparasitaire. Reportez-vous aux instructions du fabricant pour obtenir des instructions sur l'utilisation de l'applicateur.

Injectez l'appât dans les fissures et les crevasses, les espaces vides ou dans des endroits cachés inaccessibles aux humains ou aux animaux domestiques où les insectes peuvent vivre, se nourrir et se reproduire. Ces zones sont généralement chaudes / humides et sombres (derrière les réfrigérateurs, les armoires et les étagères, sous les appareils de cuisine, dans les boîtiers de commande électriques, les vides et les conduits et sous les accessoires de salle de bain etc.) Une inspection ou un piégeage pour confirmer l'infestation est recommandé avant le traitement. Assurez-vous que toutes les sources de nourriture alternatives sont supprimées et concentrez les appâts en tant que spots individuels sur les sites d'activité des blattes. Le produit ne doit être appliqué que sur des zones inaccessibles aux enfants et aux animaux domestiques.

N'appliquez pas SchwabEX-Guard là où il peut entrer en contact avec de l'eau ou dans des zones régulièrement nettoyées. En règle générale, les blattes mourront quelques heures après un seul repas avec SchwabEX-Guard. Dans les locaux infestés, les blattes morts seront normalement vus dans les 24 heures suivant le traitement.

Retirez le capuchon de la buse, mettez le dessus en contact avec la surface à traiter et appuyez sur le piston. Remplacez le capuchon sur le distributeur une fois le traitement terminé.

L'appât adhère aux surfaces non grasses ou non poussiéreuses et reste souple et agréable au goût pour les blattes tant qu'il est visiblement présent.

Les zones traitées doivent être inspectées visuellement après 1 à 2 semaines. Lorsque l'infestation initiale était sévère, une deuxième application de SchwabEX-Guard peut être nécessaire si le premier traitement a été consommé et que des blattes vivantes sont toujours présentes.

Une deuxième inspection visuelle des emplacements des appâts est recommandée 2 à 4 semaines après le traitement initial.

Renouvelez l'application lorsque l'appât n'est plus visiblement présent, selon le niveau d'infestation (léger, moyen ou sévère).

Remplacez l'appât avant qu'il ne soit complètement consommé pour empêcher les blattes de revenir.

Informez le titulaire de l'enregistrement si le traitement est inefficace.

Les déversements et résidus contenant le produit doivent être éliminés en tant que déchets chimiques.

5.2. Mesures de gestion des risques

Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

N'appliquez pas d'appât dans les zones où des insecticides répulsifs ont été utilisés sans avoir soigneusement nettoyé la surface avec un tissu humide jetable. N'appliquez pas d'insecticides répulsifs après l'application de l'appât.

N'appliquez pas directement sur ou à proximité des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou des boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles susceptibles d'être en contact direct avec les denrées alimentaires, les aliments pour animaux, les boissons et les animaux.

Les déversements et résidus contenant le produit doivent être éliminés en tant que déchets chimiques.

Évitez de placer du gel sur les tissus ou les tapis car il peut tacher certains matériaux absorbants. Pour éviter les taches, les appâts exposés doivent être nettoyés immédiatement avec des lingettes jetables.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Effets directs ou indirects probables

Aucun effet indésirable attendu lorsqu'il est utilisé selon les directives.

Description des premiers secours

Contact avec la peau : Retirez immédiatement les vêtements contaminés et lavez la peau à l'eau et au savon. Consultez un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact avec l'oeil : Si des symptômes apparaissent, rincez à l'eau. Retirez les lentilles de contact si vous les portez et si c'est facile à faire. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion : En cas d'ingestion : Si des symptômes apparaissent, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
En cas d'inhalation : ne s'applique pas.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les yeux : Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Évitez le rejet du produit dans l'environnement.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Ne transmettez les contenants / emballages vides que pour recyclage

L'élimination de cet emballage doit à tout moment être conforme à la législation sur l'élimination des déchets et aux exigences des autorités locales régionales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Protégez contre le gel. Entreposez à l'écart de la lumière du soleil.

Durée de vie : 2 ans.

6. Autres informations